

PROCÉDURE LÉGISLATIVE ORDINAIRE

Suite donnée à la résolution législative du Parlement européen sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) 2021/947 en ce qui concerne l'accroissement de l'efficacité de la garantie pour l'action extérieure

- 1. Rapporteurs:** Charles GOERENS (Renew Europe/LU), David MCALLISTER (PPE/DE)
- 2. Références:** 2025/0262(COD) / A10-0221/2025 / P10_TA(2026)59
- 3. Date d'adoption de la résolution:** 10 mars 2026
- 4. Base juridique:** article 209 (coopération au développement) et article 212 (coopération économique, financière et technique avec les pays tiers) du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)
- 5. Commission parlementaire compétente:** commission des affaires étrangères (AFET)
- 6. Position de la Commission:** la Commission accepte tous les amendements.